

la défense navale du Canada. D'abord, je suis fermement convaincu que ce qu'il convient de faire à cet égard, c'est de créer des forces navales canadiennes.

J'appelle tout particulièrement l'attention sur ce passage. Peut-il y avoir la moindre discussion sur le sens de ces paroles. Puisque c'est à cette date qu'a pris naissance la politique navale, peut-on nier que le chef de l'opposition y a collaboré? Je professe le plus grand respect pour la personne du chef de l'opposition mais je ne crois pas qu'on puisse trouver dans les annales politiques de ce pays, un seul exemple d'une résolution aussi prompte, de la part d'un homme qui accepte la responsabilité de diriger un grand parti. Il continue en ces termes:

L'autre moyen a été mis à l'essai par l'Australie et la métropole, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants à tous les égards. Ainsi, sur ce point, je suis également d'accord avec le premier ministre.

Je demande aux honorables députés de la gauche de bien peser ce qui suit:

Sur ce point, je suis également d'accord avec le premier ministre. Je crois aussi que le parlement canadien doit garder la libre disposition des sommes d'argent destinées à des fins militaires.

Si l'on prend sa proposition actuelle en faveur d'une marine impériale, sous les ordres des autorités impériales, et si on la met en regard de l'attitude qu'il prenait dans les paroles que je viens de citer, on se rend compte du chemin parcouru.

Il disait encore:

Je crois de plus qu'en nous chargeant de la défense de nos côtes, de concert avec les forces impériales, nous accomplirions notre devoir, non seulement envers le Canada, mais aussi envers tout l'empire.

Peut-on s'étonner si, après un pareil langage, je maintiens que l'honorable chef de l'opposition doit porter la responsabilité d'avoir contribué en 1909, à l'adoption de la politique navale du Gouvernement?

J'affirme de plus que toutes les opinions émises depuis par le chef de l'opposition, sur cette question d'une marine canadienne, sont en contradiction avec l'attitude qu'il prenait en 1909. Voyons en effet quelles sont les propositions qu'il a faites depuis. L'an dernier il proposait de soumettre au peuple toute la question de la marine canadienne et en même temps qu'il demandait une contribution immédiate pour venir en aide à la mère patrie dans ce qu'il considérait une circonstance critique. Cette année, il va plus loin encore; il demande que toute la question soit soumise au peuple et, comme le danger n'existe plus, il laisse entièrement de côté la question d'une contribution.

Je dis donc, sans craindre d'être contredit, que la politique préconisée par le chef de l'opposition en 1909, a été mise à exécution par le Gouvernement et que toutes les opi-

nions qu'il a émises depuis, en opposition à cette politique, sont incompatibles avec l'attitude qu'il prenait en 1909.

Je suis un démocrate; j'ai été élevé à l'école de la démocratie et je n'ai pas à en rougir; j'ai toujours cherché à agir avec prudence et à étudier un projet à fond avant d'en accepter la responsabilité. Je conçois qu'au Canada, comme dans d'autres pays, il puisse se présenter de grandes questions nationales qui pourraient très légitimement être soumises au peuple; mais si le peuple avait eu à être consulté sur la question de la marine, c'est en 1909, lors de la première proposition du chef de l'opposition, que la consultation aurait dû avoir lieu, et non en 1910.

Dans tout son discours de 1909, trouve-t-on un seul mot en faveur d'un appel au peuple? A-t-on entendu un seul orateur de la gauche réclamer l'appel au peuple? Non, monsieur l'Orateur; durant tout ce débat, personne n'a demandé de donner au peuple l'occasion de se prononcer sur la question, avant de rien entreprendre.

Je me demande si les oppositionnistes de la province de Québec ont présenté cette question aux électeurs de Drummond-et-Arthabaska sous son vrai jour. Je me demande s'ils ont expliqué aux électeurs que cette politique a été, en réalité, inaugurée en 1909, et qu'à cette session, pas un seul membre de la Chambre n'a demandé l'appel au peuple.

Supposons maintenant que le Canada adopte le principe du referendum; où faudrait-il tirer la ligne? Toutes les questions dont le Parlement est saisi ont une importance relative, et quelles sont celles qu'il faudrait soumettre au peuple, et celles qu'il ne faudrait pas lui soumettre? Il n'y a qu'une question de degré entre un projet qui doit entraîner de fortes dépenses et un projet qui entraîne des dépenses moindres. Une chose peut coûter \$1,000,000 et une autre un dollar, mais le dollar appartient au peuple au même titre que le million.

Je dis, et les honorables députés de la gauche le savent, que cette proposition générale d'un referendum est absolument impossible et impraticable. Nous sommes ici des représentants et non des délégués. Je comprends qu'un petit pays puisse administrer la chose publique en envoyant des délégués à une conférence, au lieu d'envoyer des représentants à un parlement. Mais si le peuple doit décider directement au lieu de le faire par ses représentants, des boules noires et des boules blanches feraient tout aussi bien l'affaire que des représentants siégeant ici. La représentation du peuple au Parlement entraîne des dépenses considérables et si les membres du Parlement n'ont plus la liberté de décider les questions publiques d'après les conditions et les circonstances, je dis que la représentation devient inutile.